

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 JANVIER 2022**

**PRESENTS** : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, FAU Patrick, VILLARZEL Pierre-André, CASSIGNOL Emanuelle, BIBET Jérôme, DA SILVA Antonio

**ABSENTS EXCUSES** : BORIOS Louis, OMS Grégory, OROSQUETTE Bénédicte, CIANCIULLI Christophe

**Secrétaire de séance** : GAU Monique

**Date convocation du Conseil Municipal** : 6 janvier 2022

**1 – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 8<sup>ème</sup> Tranche : FINANCEMENT SYADEN**

Une nouvelle procédure d’instruction des demandes de subvention a été instaurée par le SYADEN à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Désormais, le SYADEN facturera des frais de 5% du montant HT de la facture, travaux plafonnés à 25 000€ HT.

Le SYADEN n’effectuera plus d’étude qui servait aux communes pour consulter les entreprises, un cahier des charges a été établi par le SYADEN à communiquer aux entreprises lors de la consultation.

Par ailleurs, pour être éligibles à la demande de subvention, les communes doivent réaliser un diagnostic de l’éclairage public. Procédure en cours pour la commune.

Mr VILLARZEL dit qu’il serait intéressant de réaliser un comparatif des consommations d’électricité en éclairage public, en prenant les consommations avant les travaux de rénovation et les consommations actuelles. Le diagnostic d’éclairage public qui va être réalisé par le SYADEN donnera des informations sur cette consommation.

**2 – DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SYADEN**

**L’ Adhésion** comprend une tranche ferme dont le coût estimé s’élève à 2 932, 50€ TTC dont la participation communale 1173€, plus les frais de gestion 122, 19€, soit 1 295, 19€. Possibilité d’adhérer à **deux tranches conditionnelles** pour les coûts respectifs de 53€ et 238, 50€

Si la collectivité adhère à tout, le coût pour la commune s'élève à 1 586, 69€ TTC. Le conseil municipal décide d'adhérer à tout.

### **3 – COMMISSIONS COMMUNALES**

Suite à la démission de Sandra, Monsieur le Maire demande au conseil de procéder à la recomposition des commissions communales et à la désignation des délégués aux organismes extérieurs. Une nouvelle liste sera établie et sera communiquée à tous les conseillers municipaux.

### **4 – DROITS DE PLACE COMMERCANTS AMBULANTS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer un droit de place pour les commerçants ambulants au tarif de 5€ la place, ce qui permettra de leur donner accès à l'électricité s'ils le souhaitent.

Au sein du conseil, les avis sont partagés. Après vote : POUR 6, CONTRE 0, ABSTENTIONS : 4

Un droit de place de 5€ est institué pour la régie DIVERS DROITS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le montant de l'encaisse de cette régie qui était de 100€ / an sera modifié à 1 500€ / an.

### **5 – PROCEDURE ABANDON CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Affichage au cimetière et à la mairie de la liste des concessions susceptibles d'être abandonnées avec une convocation des propriétaires pour le constat d'abandon qui aura lieu à compter du 31 janvier 2022 jusqu'au 14 février 2022.

Mr AZAM Gérard, Pompes Funèbres de Capendu, a communiqué les tarifs pour la récupération des concessions au cimetière : le coût d'une exhumation, nettoyage de la concession et inhumation des restes osseux dans une boîte dans l'ossuaire communal : 250€. En sachant qu'il y aura peut-être 89 concessions à récupérer à l'issue de la procédure, le conseil trouve que le coût est très onéreux. Voir si les employés communaux ne peuvent pas le faire et revoir Mr AZAM pour négocier le prix compte tenu du nombre important de concessions à récupérer.

**Ossuaire communal** : La famille BETEILLE a rétrocédé à la commune une concession ainsi que le monument. Prévoir de le nettoyer, voir s'il y a des corps à l'intérieur et le transformer en ossuaire communal.

### **6 – TRANSPORT ALAE DU SOIR POUR LES ENFANTS DE ST FRICHOUX**

Depuis le 3 janvier 2022, la commune d'Aigues-Vives effectue ce transport avec le petit bus. Les frais relatifs à ce transport seront payés par la commune de St Frichoux car ce transport ne

concerne que les enfants de St Frichoux. Mme FABRE souhaiterait que l'on adresse un courrier à Mr BANQUET afin de lui faire part des problèmes de prise en charge de transport.

À la fin de l'année scolaire 2021/2022, revoir RTCA et l'Agglo pour faire le point de la situation.

## **7 – FISCALISATION TRAVAUX DE VOIRIE**

Mr le Maire informe le conseil que les chemins communaux se dégradent de jour en jour, notamment les chemins situés dans les côteaux qui n'ont pas été entretenus de la même façon que les chemins de l'Etang. Le coût d'entretien de ces chemins (environ 50 000€ /an) est très onéreux et il devient de plus en plus difficile pour la commune d'assumer cette charge sur le budget communal.

Mr le Maire propose au conseil de fiscaliser chaque année une partie de cette dépense afin de compléter le financement de l'entretien des chemins communaux.

Une demande a été transmise à la trésorerie pour avoir une simulation de taux pour la commune. Attendre d'avoir cette information pour décider de la fiscalisation ou pas.

Par ailleurs, les travaux réalisés actuellement dans l'Etang par l'ASA, dégradent de façon importante les chemins : faire un courrier à l'entreprise qui effectue les travaux.

## **8 – FINANCEMENT TRAVAUX À VENIR**

**Un point financier a été réalisé** : Dans les mois à venir, à payer 127 179€, subventions à percevoir 66 078€, à financer 60 000€. Les finances de la commune permettent de régler cette somme mais il faudra peut-être réaliser un prêt pour maintenir la trésorerie communale et en prévision des dépenses futures.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Christophe PAJOT, policier municipal** a envoyé ses vœux à la commune.
- **Action municipale sur les réseaux sociaux** : dernièrement Mr le Maire et Mélanie sont allés à une réunion sur ce sujet. Une page FACE BOOK sera créée pour Aigues-Vives et chacun pourra partager des informations municipales.
- **Prochaine réunion CM le Mardi 8 Février 2022 à 18h30**